COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2019

Présents:

Monsieur WERMEILLE, Maire

Mmes MAITREJEAN, MISCHLER et DUMETIER

Messieurs REYMOND, CUINET, GUTRIN, MICHEL, MORINIERE et VUILLET

Absents excusés:

Madame GLISZCZYNSKI et Monsieur NOEL

Excusés ayant donné

pouvoir:

M. DUBOZ pouvoir à Mme MAITREJEAN

M. PIERRECY pouvoir à M. MORINIERE

Date de la convocation: 06/06/2019

Mickael GUTRIN est nommé secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2019

conséquent un nouvel appel à concurrence pour ce lot a été lancé.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II - DELIBERATIONS

1- Marché de travaux choix du lot n° 9 « Chapes, carrelages, faïences »

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 13 décembre 2018 le conseil municipal, avait délibéré pour confier les travaux aux différentes entreprises dans le cadre des travaux de réhabilitation BBC des bâtiments Mairie et Ecole et création d'une chaufferie collective à granulés de bois. L'entreprise CAROFLAM choisie pour le lot n° 9 « Chape, carrelages et Faïences » a cessé son activité. Par

La commune a reçu trois propositions, après analyse des offres le conseil municipal, à l'unanimité

 Décide de confier les travaux à l'entreprise SARL FILIPUZZI : 60, chemin des Planches 25000 BESANÇON pour un montant de 39 082.11 € HT soit 45 442.58 € TTC.

2- Avenant

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments, Monsieur le Maire présente plusieurs avenants concernant les lots gros œuvre, charpente et électricité. Le conseil ne délibère pas lors de cette séance.

3- Création de poste

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste de Technicien Territorial, afin de permettre une évolution de carrière de l'agent communal, remplissant les conditions. Le conseil municipal approuve la création du poste.

4- <u>Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé (souhait de l'AMF)</u>

Monsieur le Maire présente le courrier de l'Association des Maires de France (AMF) concernant le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé. Par ce courrier l'AMF déplore l'insuffisance de concertation de l'état avec les élus locaux. C'est pour cette raison que l'AMF, invite les élus locaux à faire adopter, un modèle de vœu commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat.

Approbation à l'unanimité par le Conseil municipal.

III DOSSIERS EN COURS

- ✓ Monsieur le Maire présente deux modifications du règlement de lotissement « Sous le Crêt »proposées aux co-lotis :
 - . Modification n° 1 : « les constructions de service aux familles sous réserve qu'elle soit édifiée sur une parcelle déjà construite d'une habitation ou qu'elle soit liée à la construction d'une maison d'habitation sur la même parcelle. ».
 - . Modification n° 2 : « pour les dépendances isolées dont la toiture à deux pans symétriques pourra avoir une pente libre ».

Le résultat de la consultation est la suivante : 13 refus et 2 accords.

✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de création d'une sortie sur le Chemin de la Forge sur la parcelle cadastrée AC N° 8, une réunion aura lieu mercredi 26 juin avec le cabinet COLIN pour la délimitation et le bornage.

IV QUESTIONS DIVERSES

- <u>AMBROISIE</u> Monsieur le Maire indique que l'agent communal est le référent de la commune en matière de recensement de l'Ambroisie, plante invasive et fortement allergisante. Le conseil municipal demande qu'une information sur le sujet soit diffusée dans le prochain CIZE INFO et le futur site internet.
- 14 JUILLET: L'Association des Parents d'Elèves a demandé à la commune de financer la location et l'assurance d'un chapiteau pour l'organisation d'une buvette et d'une restauration rapide avant les feux d'artifice. Le conseil municipal refuse suite aux manques d'informations concernant notamment le coût de la location.

 La participation de la commune se fera par l'organisation des feux d'artifice ainsi que la mise à disposition de la Maison du bief.
- <u>EAUX PLUVIALES</u>: Suite aux fortes pluies un regard situé sur le lotissement « Sous le Crêt » n'évacuait pas les eaux pluviales, afin de vérifier le débit un passage caméra sera peut-être nécessaire.

Cize, le 19 juin 2019

Le Maire

Philippe WERMEILLE